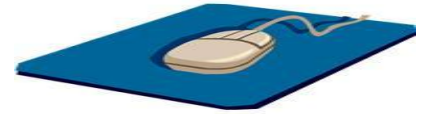




Mémo aux parents - Octobre 2013

PAIEMENT PAR INTERNET OU PAR TÉLÉPHONE



Il est possible d'effectuer des paiements **par Internet ou par téléphone** pour certaines factures de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries via le site bancaire des institutions financières suivantes :

Banque Nationale, Caisses Desjardins, Banque de Montréal, Banque Nouvelle-Écosse, Banque Royale, Banque Toronto Dominion. Notez que la CIBC et la Banque Laurentienne sont des banques participantes SEULEMENT pour le compte de taxes scolaires.

Le délai de traitement par Internet est de 24 à 48 heures.

Types de factures	Par Internet	Au comptoir de l'institution financière	Au guichet automatique
Factures des frais de garde des services de garde	OUI	NON	NON
Factures des frais de garde de la surveillance du midi au primaire	OUI	NON	NON
Compte de taxes scolaires	OUI	OUI	OUI
Factures des effets scolaires	NON	NON	NON
Autres factures de la CS sans numéro de référence Internet	NON	NON	NON

Important ! Choisir le bon fournisseur de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries parmi les deux (2) existants.

❖ LE FOURNISSEUR : « COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – SERVICES AUX ÉLÈVES OU ÉLÈVES »

- Pour payer les frais de garde des services de garde
- Pour payer les frais de garde de la surveillance du midi au primaire

Pour payer les frais de garde des services de garde ou de la surveillance du midi au primaire, le parent payeur doit rechercher sur le site de son institution financière le fournisseur « **Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – SERVICES AUX ÉLÈVES ou ÉLÈVES** » ou par un des mots clés suivants : **Seigneuries** ou **Grandes Seigneuries** ou **Grandes-Seigneuries** ou **Seigneur** ou **élèves** ou **service aux élèves** ou **services aux élèves**.

Le parent payeur doit entrer le numéro de référence de **19 chiffres sans espaces*** commençant par **66** ou **22** qui lui est personnellement attribué (numéro de la **mère** distinct de celui du **père**). Ce numéro apparaît dans le haut de la facture au-dessus des coordonnées de chacun des payeurs. S'il y a plusieurs factures à payer, elles doivent être payées séparément et **ne doivent pas être additionnées**.

**Puisque les relevés fiscaux de fin d'année sont émis à la personne qui a payé (parent payeur),*

*le **parent payeur-père** doit utiliser le numéro **Père référence** et le **parent payeur-mère** celui de **Mère référence**.*

*Ce numéro de référence est octroyé pour chaque enfant d'une même famille et est spécifique à un service précis. Lors d'un changement de service, un nouveau numéro est attribué. Le **parent payeur** doit donc s'assurer en tout temps que son numéro enregistré sur son site bancaire correspond bien à celui inscrit sur sa facture à payer.*

❖ LE FOURNISSEUR : « COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – TAXES OU TAXES SCOLAIRES »

- Pour payer le compte de taxes scolaires SEULEMENT

Pour payer son **compte de taxes scolaires**, le parent payeur doit rechercher sur le site de son institution financière le fournisseur « **Commission scolaire des Grandes-Seigneuries – TAXES ou TAXES SCOLAIRES** ».

Le parent payeur doit entrer le numéro de référence de **20 chiffres sans espaces** commençant par **00092...**

Ce dernier identifie chaque propriété de façon unique. S'il y a plusieurs comptes à payer, ils doivent être payés séparément et **ne doivent pas être additionnés**.